



Conseil de sécurité

Soixante-troisième année

5901^e séance

Lundi 2 juin 2008, à 15 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Khalilzad	(États-Unis d'Amérique)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Belgique	M. Belle
	Burkina Faso	M. Tiendrébéogo
	Chine	M. La Yifan
	Costa Rica	M. Ballestero
	Croatie	M. Jurica
	Fédération de Russie	M. Kuzmin
	France	M. Lacroix
	Indonésie	M. Kleib
	Italie	M. Spatafora
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Mubarak
	Panama	M ^{me} Jácome
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	M ^{me} Pierce
	Viet Nam	M. Hoang Chi Trung

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 16 mai 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2008/334)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 15 h 10.

Remerciements au Président sortant

Le Président (*parle en anglais*) : Étant donné que c'est la première séance du Conseil de sécurité pour le mois de juin 2008, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. Sir John Sawers, Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la manière dont il a présidé le Conseil de sécurité pendant le mois de mai 2008. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Sawers pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 16 mai 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2008/334)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu du représentant du Liban une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Salam (Liban) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question

inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2008/349, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par la France.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2008/334, qui contient une lettre datée du 16 mai 2008 du Secrétaire général transmettant une lettre du Premier Ministre du Liban.

Les membres du Conseil sont aussi saisis du document S/2008/210, qui contient une lettre datée du 28 mars 2008 du Secrétaire général transmettant le dixième rapport de la Commission d'enquête internationale indépendante.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Belgique, Burkina Faso, Chine, Costa Rica, Croatie, France, Indonésie, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Panama, Fédération de Russie, Afrique du Sud, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Viet Nam

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1815 (2008).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 15 h 15.